

LA SEULE SAGESSE

Bien fin qui verrait clair dans les événements troubles qui se sont produits dans le domaine de la dissidence. Que ce soit au Liban ou dans le nouveau Comité d'Alger, tout Français a le devoir de se demander où sont, dans tous ces conflits et ces innovations, les garanties des droits de la France.

Il serait naïf, pour ne pas dire plus, de s'étonner que la Grande-Bretagne défende, ici et là, ses intérêts et tente même de réaliser ses ambitions. Mais ceux qui proclament, hors de la France, qu'ils parlent, qu'ils agissent au nom de la France, sont-ils vraiment convaincus qu'ils ont choisi le meilleur moyen de sauvegarder ses droits ?

Toute nation qui se divise s'avilit ; or, la dissidence signifie, évidemment, qu'une partie des Français se retranche de la collectivité française. Il ne saurait y avoir pluralité dans l'autorité, et l'on ne peut, d'Alger, quand on y parle en maître indépendant de toute autre discipline, qu'accroître

les difficultés que rencontre le Gouvernement de Vichy.

Au surplus, si péremptoire que soit le ton que prennent les porte-parole de la dissidence en Afrique du Nord ou ailleurs, ils doivent subir le joug de plusieurs tutelles.

La tutelle anglo-saxonne paraissait déjà lourde à supporter, notamment dans le domaine diplomatique, puisqu'on a vu M. de Gaulle protester contre certaines décisions des « alliés ». Mais la tutelle de Moscou est sans doute plus rigoureuse encore, et la présence à Alger de plusieurs notabilités du communisme français n'est pas faite pour soulager les Français non communistes qui se trouvent exposés aux risques et aux inconvénients d'une telle promiscuité.

S'en remettre au gouvernement légitime de la France, à la vigilance du Maréchal, Chef de l'Etat, et du Chef du gouvernement est donc la seule décision de sagesse que puissent prendre les Français préoccupés du présent et de l'avenir.

CHRONIQUE DU LOT

L'UNITÉ TOURISTIQUE du Quercy

Dans le débat sur le rattachement des neuf cantons du Haut-Quercy au Syndicat d'initiatives de Brive, notre excellent collaborateur, M. Ernest Lafon, nous fait parvenir l'article suivant où il expose son point de vue, et que nous publions avec plaisir.

...Il y a déjà belle lurette que nous savons que les cantons du Haut-Quercy font risette au Syndicat d'initiatives de Brive, et ce n'est probablement pas sans raison.

Pour avoir eu, en tant que membre de la presse, l'occasion de voir de près l'action si agissante du Syndicat d'initiatives de Brive, nous ne sommes donc nullement étonné de la vieille sympathie et de l'étroite solidarité qui unissent nos cantons du nord du département avec la sous-préfecture de la Corrèze dont l'importance commerciale dépasse de beaucoup celle de Cahors.

Allez donc dans les hostelleries de Brive et vous verrez en bonne place les cartes si bien présentées du Syndicat d'initiatives traçant les journées d'excursion autour de la ville et ramenant chaque soir le touriste dans sa chambre réservée.

Pour tous ces circuits, il y avait, avant l'époque néfaste de 1939, des autocars qui, à des prix défiant toute concurrence, emportaient les touristes de tous côtés. Certains laissaient même leur auto personnelle à l'hôtel car il était beaucoup plus commode et plus économique d'emprunter les autocars.

Et c'est ainsi que parmi ces circuits, il y avait ceux de Rocamadour, du gouffre de Padirac, de St-Céré et de son diadème de châteaux, de Souillac et de son abbaye, que sais-je ? Car il faudrait énumérer toutes les beautés de la vallée de la Dordogne.

Les hôtels de Brive envoyaient leur clientèle dans toutes les hostelleries ou restaurants du Haut-Quercy et un élan d'étroite solidarité s'était établi entre tous ceux qui vivaient du tourisme.

En bref, voilà comment fonctionnaient les services du tourisme particulièrement bien organisés par le Président M. de Chalup et les membres de son conseil d'un dévouement à toute épreuve, sans préjudice d'une Chambre de Commerce qui œuvrait à l'unisson.

Tout cela nous avons pu le voir de près, les deux douzaines de journalistes parisiens et régionaux qui avions été invités à la première du film de Mme Lafarge, en février 1939.

Et pour nous qui gravitions autour de Cahors, une telle constatation ne nous avait pas réjoui sans nous laisser un certain dépit alors que nous savions pertinemment que le Syndicat touristique de Cahors, malgré la bonne volonté et l'entier dévouement de ses deux présidents, MM. Eugène Grangé et M. Irague, se révélait bien au-dessous de sa tâche par suite du profond désintéressement de la population cadurcienne en fait de tourisme.

Alors que nos amis de Brive proclamaient, non sans une certaine fierté, que Brive est la porte touristique du Midi, nous déplorions que les touristes quittant Brive par la route Nationale 20 ne trouvaient que déceptions à Cahors sous le rapport de l'organisation du tourisme.

Pas de circuits organisés, pas d'autocars.

Lorsque nous lançâmes nous-même « La Route du Vin de Cahors », avec l'espoir d'intéresser les touristes et de les retenir à Cahors, nous ne trouvâmes auprès de la Chambre de Commerce et même du Syndicat d'initiatives que de bien maigres encouragements.

Malgré tout la S.N.C.F. qui avait mieux compris le parti que l'on pouvait en tirer avait organisé le circuit. Les « Cadets du Quercy », devaient hélas ! l'inaugurer avec M. Crabol, le 1^{er} septembre 1939, alors que la guerre nous réservait un si triste réveil.

M. Irague avait déjà voulu parcourir avec nous et quelques amis ce circuit en 1938, marquant ainsi tout l'intérêt qu'il y apportait. Et si la guerre n'avait pas coupé nos ailes, le circuit aurait dû probablement vivre, même sans le concours des Cadurciens.

Alors qu'autour de Cahors, il y aurait eu des buts d'excursions très intéressants, le touriste se hâta de filer sur Montauban parce qu'on lui répétait sur un air désabusé — caractère d'un peuple qui était en train de mourir — : « Ici, il n'y a rien à voir en dehors de la ville ».

Et à Montauban seulement, les touristes retrouvaient des autocars pour visiter la pittoresque vallée de l'Aveyron et d'autres sites réputés.

Va-t-on s'étonner ainsi que le Haut-Quercy fasse risette à Brive. En matière commerciale, on fait surtout risette à ceux qui vous demandent du

AVIS AUX ARTISANS

La Chambre des Métiers du Lot a le plaisir d'informer Messieurs les artisans qu'ils pourront retirer leurs bons monnaie-matière.

Pour Cahors : à partir du samedi 20 novembre au B.A.M. de Cahors, 3, rue Bourseul.

Pour les cantons : auprès de leur délégué cantonal à partir du lundi 22 courant.

Les prix de vertu de l'Académie des Jeux Floraux

Nous rappelons que l'Académie des Jeux Floraux décernera en 1944 les grands prix de vertu Fabien-Artigue de : 10.000 fr., indivisible pour les agriculteurs ; 10.000 fr., indivisible pour les artisans ou les ouvriers ; 10.000 fr., divisible pour des personnes particulièrement méritantes, des œuvres de charité ou d'éducation.

Elle décernera aussi ses anciennes fondations : prix de vertu Ozenne, Sage, Verdier et Barrat.

En aucun cas la demande ne doit être établie par les intéressés eux-mêmes.

Les dossiers devront être envoyés, à partir du 1^{er} décembre 1943, franco de port, au secrétariat de l'Académie des Jeux Floraux, hôtel d'Assézat et Clémence Isaire, à Toulouse, et être parvenus à destination le 31 du même mois, à 18 h., terme de rigueur.

Pour tous autres renseignements, demander le programme des concours au secrétariat de l'Académie.

La générosité des écoliers du Lot

Le Secours National du Lot a fait adopter par les écoliers du département 275 enfants malheureux des régions de Toulouse et de Cahors. La valeur des dons envoyés à leurs filles par les écoles, pendant l'année scolaire, avait dépassé 100.000 fr. et 50 enfants ont été reçus gracieusement pendant les vacances.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Etoile Sportive de Montvalent ».

But : pratiquer des sports et notamment foot-ball association. Siège social chez M. Fage, château de Montvalent (Lot).

Cambrisseurs à Sauzet

Le 18 novembre, Mme Fournié, épicière à Sauzet, venant de la veillée chez des voisins, trouva sa porte entrouverte, et constata que son tiroir-caisse avait été ouvert. Une somme de 1.000 fr. avait disparu.

Montant à sa chambre, elle se trouva en face de deux individus qui, revolver au poing, lui ordonnèrent de faire silence.

Prise de peur, Mme Fournié s'enfuit en criant « au secours ». Les voisins accoururent mais les deux cambriisseurs s'étaient enfuis.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Notariat

M. Meteyé est nommé notaire à la résidence de Martel en remplacement de M. Causse, démissionnaire.

Cours de secouriste

Pour des motifs d'opportunité, le cours de secouriste qui commencera le mercredi 24 novembre à 20 h. 30 sera professé dans une salle du Lycée Clément-Marot.

EDEN

Mercredi 24, jeudi 25, samedi 27 et dimanche 28 novembre, en soirée à 20 h. 45. Dimanche 1^{er} matinée à 14 h., 2^e matinée à 16 h. 30, un des plus beaux films français, LES ROQUEVILLARD, d'après le célèbre roman d'Henri Bordeaux de l'Académie Française, avec Charles Vanel, Jacques Varennes, Aimé Clariond, Charpin et Milla Parély.

profit et nous n'avons jamais su que Cahors en donnât beaucoup aux cantons qui sont devenus séparatistes.

Empressons-nous d'ajouter que nous le regrettons profondément alors qu'au point de vue régionaliste nous avons toujours soutenu que le département du Lot devait tout entier entrer dans le giron de Toulouse. Nous savons que ce n'est pas l'avis de pas mal de dirigeants du Haut-Quercy. Mais ceci est une autre histoire.

La conclusion, c'est que pour rallier les défections, il faudrait à Cahors un Syndicat d'initiatives qui réforme ses méthodes, que tous ceux qui ont des intérêts incontestables au développement du tourisme secondent avec une agissante bonne volonté le dévouement de M. Irague dont nous nous plaignons à reconnaître le désintéressement et l'intelligente impulsion qu'il aurait su donner à Cahors, s'il avait été suivi. — ERNEST LAFON.

CONSEIL DES MINISTRES

Le chef du gouvernement a réuni les ministres en conseil, sous sa présidence, à l'Hôtel du Parc.

M. Bichelonne, ministre de la production industrielle et des communications, a indiqué au conseil l'état d'avancement des opérations qui doivent aboutir à la remise en ordre des salaires ; quelques arrêtés pris dans ce domaine pourront être publiés à bref délai.

Les traitements publics

De son côté, M. Cathala, ministre de l'économie et des finances, a rendu compte de l'application de la loi du 3 août dernier, concernant le reclassement des traitements publics. Le conseil a examiné le moyen de faire bénéficier prochainement de cette réforme les fonctionnaires communaux et départementaux.

Le ravitaillement

M. Max Bonnafous, ministre de l'agriculture et du ravitaillement, a présenté au conseil un tableau d'ensemble des collectes des produits agricoles. Il a signalé que le mouvement de la collecte des pommes de terre était favorable et que la campagne de betterave se poursuivait normalement, malgré les difficultés de transport. Il a fait part des améliorations réalisées dans l'approvisionnement des grands centres en pommes de terre, fruits et légumes, et la constitution des stocks de sécurité. Toutefois, il a fait état des difficultés que rencontre le ravitaillement général en ce qui concerne la viande et les matières grasses.

Les transports

M. Bichelonne a fait un exposé de la situation des transports et indiqué les mesures qu'il a prises pour donner au ravitaillement général les priorités nécessaires.

La répression des fraudes

A la demande du garde des sceaux, ministre de la justice, le conseil a décidé de déférer au tribunal d'Etat un certain nombre d'affaires graves concernant notamment l'émission de faux tickets d'alimentation et des hausses illicites sur les produits alimentaires. — O.F.I. Havas.

En peu de mots...

● Mme Blanche Petit, demeurant à Cambrai, vient de se prêter pour la 273^e fois à la transfusion du sang. Dans la même nuit, on fit appel trois fois à son dévouement.

● Un hydravion nord-américain est tombé dans la mer à 30 milles à l'est de Rio-de-Janeiro. Les 4 membres de l'équipage et 14 passagers ont été tués.

● Deux faux policiers se sont introduits chez M. Faure, marchand d'huîtres, rue Turbigo, à Paris, et se sont livrés à une « perquisition » au cours de laquelle ils se sont emparés de 4 millions. Puis, ils se sont enfuis.

● D'après les diverses informations reçues à ce jour, il apparaît que le roi d'Italie, Victor-Emmanuel, ne se rattache nullement enclin à abdiquer en faveur de son fils ou de son petit-fils.

● Des vols importants de sauterelles remontant vers le Nord sont signalés dans le Sud-Ouest du Maroc, dans la vallée de la Draa, sur les pentes du Grand Atlas et sur les hauts plateaux du Maroc Oriental. On craint une invasion.

● Le gouvernement fasciste italien a décidé d'interner jusqu'à la fin des hostilités tous les juifs résidant en Italie. La nationalité italienne sera retirée également aux juifs baptisés et les fortunes juives mises sous séquestre.

● On a fêté le 90^e anniversaire de

« 1944, année décisive » déclare le sous-secrétaire américain à la guerre

Passant en revue la situation militaire, M. Robert Patterson, sous-secrétaire à la guerre, a déclaré notamment :

« De durs combats nous attendent. L'année qui vient sera décisive. »

Parlant ensuite du front italien, M. Patterson a déclaré que la guerre y était devenue un match où des forces considérables s'affrontaient. « Il n'y a aucune chance, a-t-il dit, pour que la lutte prenne le caractère d'une guerre de mouvement rapide. »

Deux chefs miliciens sont tués et un de leurs compagnons blessé par des terroristes

M. Gaston Jacquemin, chef départemental de la Milice française, accompagné de MM. Roger Franck, chef de la propagande, et Paul Courtois, se trouvait à Thonès, en tournée de propagande.

Comme ils déjeunaient, à l'Hôtel du Midi, quatre individus, armés de mitraillettes, firent irruption et tirèrent plusieurs rafales en direction de M. Jacquemin et de ses compagnons. MM. Jacquemin et Franck furent tués sur le coup. M. Paul Courtois fut blessé assez sérieusement. Les quatre agresseurs, leur coup fait, s'enfuirent dans la direction de la forêt de Vers-le-Mont.

M. Lagardelle quitte le Ministère du Travail

M. Lagardelle avait demandé, il y a quelques jours, au chef du gouvernement de bien vouloir accepter sa démission.

Au cours de son entretien avec le président Laval, M. Lagardelle a maintenu sa démission. Le président Laval, dont les liens d'amitié avec M. Lagardelle remontent à de nombreuses années, l'a vivement remercié du concours actif et loyal qu'il lui a toujours apporté. Il lui a fait part également des remerciements du Maréchal de France.

Le chef du gouvernement, en accord avec le chef de l'Etat, a décidé de confier à M. Bichelonne, ministre secrétaire d'Etat à la Production industrielle, l'intérim des fonctions de secrétaire d'Etat du Travail.

Aux familles des travailleurs français en Allemagne

Le Commissariat Général à la main-d'œuvre française en Allemagne offre aux familles des travailleurs une séance cinématographique, le 26 novembre, au Palais des Fêtes à Cahors à 21 h.

Au programme : les actualités, un documentaire « Berlin Olympique », un grand film « La chair est faible ».

L'entrée en est entièrement gratuite.

Préière de retirer les invitations au Commissariat Général à la main-d'œuvre française en Allemagne, 7 av. Jean-Jaurès, Cahors.

M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française. Né le 19 novembre 1853, M. Hanotaux était entré à l'Académie Française à 45 ans. Il a été ministre des Affaires étrangères de 1894 à 1898.

● Les directeurs généraux de la Banque d'Etat du Maroc viennent d'être traduits, par décret du Comité d'Alger, devant le tribunal de Rabat.

● Tous les juifs de Sofia ont été invités à quitter leur domicile et à vendre leur mobilier avant la fin du mois.

● Deux jeunes trafiquants du marché noir, André Dalmada et Jean Lebacy, qui avaient assassiné une jeune serveuse de café, au cours de leurs agissements, ont été condamnés à mort par la Cour d'assises de Seine-Inférieure.

LA SALLE HENRI-MARTIN

Avant de laisser quelqu'un retomber dans l'oubli, la mort lui redonne un moment d'actualité. Cette sentence ne saurait s'appliquer à un véritable artiste. Pour celui-là, l'actualité dure autant que son œuvre qu'il n'a pas faite pour l'agrément, l'instruction et le profit intellectuel et moral de ses seuls contemporains.

Seulement, il est vrai que la mort surexcite l'attention autour des choses créées qu'il laisse derrière lui. Et c'est pourquoi, après les hommages rendus à Henri Martin, autant dans la grande presse que dans les publications spécialement consacrées aux choses de l'art, il nous semble que le Lot et singulièrement la ville de Cahors lui doivent des égards particuliers.

Il n'est pas besoin de rappeler que ce noble artiste avait voué à notre pays une amitié toute spéciale, qu'il s'en était fait adopter comme un de ses fils, qu'il a puisé au milieu de ses paysages quelques-unes de ses plus belles inspirations faisant ainsi à notre Quercy une publicité de lumière, qu'il a chanté la gloire du vin de Cahors dans les fresques splendidement colorées qui illuminent l'escalier de notre Préfecture, qu'il a célébré nos morts par l'hommage qui restera toujours vivant sur les murs de notre Hôtel de Ville et, enfin, qu'il a fait don à notre cité d'un beau choix de ses œuvres créant ainsi un centre d'art un peu comme les œuvres d'Ingres l'on fait de Montauban.

Les circonstances au milieu desquelles nous vivons n'ont pas permis de donner à l'inauguration de ce « musée Henri-Martin », l'éclat et le retentissement qu'elle aurait dû avoir et qu'elle aurait eus en tout autre temps.

Ce n'est pas à dire que la ville de Cahors se soit montrée ingrate. Elle a témoigné hautement qu'elle sait reconnaître la valeur et la beauté des dons qu'elle a reçus. Interprète du sentiment général, le Conseil municipal, par un hommage unanime rendu du vivant de l'artiste, a voulu inscrire son nom sur une de ses plus belles avenues et c'est ainsi que l'avenue de l'Ecole Normale s'appelle désormais « Avenue Henri-Martin », dont le souvenir est ainsi lié maintenant à l'histoire de notre cité.

Il reste pourtant, nous semble-t-il, quelque chose à faire ou plutôt à compléter. On sait que la grande salle de la Mairie de Cahors est désormais spécialement affectée à l'Exposition permanente des œuvres léguées par le Maître. Vaste, bien éclairée, elle convient parfaitement à cette destination et les toiles d'Henri Martin y sont mises en belle valeur. C'est bien.

Mais cette salle, telle qu'elle est présentement, donne aussitôt qu'on y pénètre une déplorable impression de vide. Cette impression vient non pas certes des murs ou chantent et flamboient les toiles du peintre, mais de la salle elle-même lamentablement nue. Pas une tenture, pas une plante verte, pas un siège, pas un meuble, pas un fauteuil, pas un divan. Il semble qu'on soit en train d'y procéder à un déménagement et que les tableaux n'attendent plus qu'à être décrochés à leur tour !

On sait que les Musées de peinture ne sont pas des Expositions de mobilier, mais il y a tout de même une différence entre trop et rien du tout. Et il importe qu'on n'ait pas en y entrant la sensation d'interrompre une « saisie mobilière ». Il existe d'ailleurs des ameublements spéciaux qui conviennent parfaitement aux lieux et circonstances !

Le temps viendra où il faudra y penser. Nous croyons d'ailleurs savoir que c'est bien l'idée de la municipalité. C'est un projet qu'il faudra réaliser quand les circonstances seront favorables autant pour l'honneur de la ville que pour celui d'Henri Martin.

Le « Requiem » de Berlioz avec 600 exécutants dirigés par Charles Munch

La Radiodiffusion Nationale organise pour le 26 novembre, à 20 h., au Théâtre National de l'Opéra, un concert de caractère tout à fait exceptionnel au bénéfice des œuvres de guerre de la Croix-Rouge Française.

Le « Requiem » de Berlioz sera donné dans des conditions jamais réalisées jusqu'à ce jour, puisque 600 exécutants seront rassemblés sous la direction de M. Charles Munch.

Les trois orchestres de la Radiodiffusion Nationale : l'Orchestre National, l'Orchestre Radio-Symphonique, l'Orchestre Radio-Lyrique assureront avec les Fanfares du Théâtre National de l'Opéra, la partie instrumentale. Les Chorales de la Radiodiffusion Nationale, auxquelles s'adjoindront les Chœurs des Théâtres Nationaux de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, et la Classe d'Ensemble Vocal du Conservatoire, exécuteront la partie chorale.

La Radiodiffusion Nationale s'est également assuré le concours de M. Georges Jouatte, de l'Opéra.

PALAIS DES FETES

Mercredi 24, jeudi 25, samedi 27 novembre, soirée 21 h. Dimanche 28, matinée 15 h., soirée 21 h., Pierre Fresnay, Marie Déa dans LE JOURNAL TOMBE A 5 HEURES. Avec un bon complément, France Actualité.

Gendarmerie

M. Tournadre est nommé gendarme à Lacapelle-Marival.

Tombé sous un camion

M. Millot, chauffeur des huileries du Lot, a glissé en descendant de son camion et une roue lui est passée sur la jambe droite. Il devra observer un repos de 20 jours.

En sautant d'un wagon

M. Gony, travaillant sur les chantiers de la gare, en sautant à terre d'un wagon, s'est blessé à la jambe droite. 20 jours de repos.

Coup de pied de cheval

Un cheval attelé à une charrette monta sur le pied gauche de M. Fertunats, conducteur, qui déchargeait le véhicule dans la propriété de M. Salamagne, à Cabessut. Le blessé devra observer un repos de 10 jours.

Brûlée par de l'eau bouillante

Mme Agrech, cuisinière au Collège moderne, au cours de son travail, a été atteinte par un jet d'eau bouillante. Elle a été brûlée à l'avant-bras droit.

SCIENCE ET VIE

Sommaire du numéro de novembre

La fusée, projectile de l'avenir : Les « Nebelwerfer » sur le front de l'Est, par Henri François. — La vie sociale chez les insectes, par Pierre Beck. — Pourrons-nous un jour dépasser la résistance mécanique des métaux ? par André Moles. — Comment accroître la résistance physiologique des aviateurs dans les acrobaties et les piqués, par Pierre Devaux. — L'alcool est-il un aliment ? par Jean Héribert. — La crise des huiles de graissage et la recherche d'un lubrifiant national, par I. Ginot. — Les A Côté de la Science, par V. Rubor.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Rugby

Incertitude du sport

A Cahors, au Stade Lucien Desprats, deux équipes du Stade affrontaient chacune dimanche une équipe correspondante, en championnat des Pyrénées.

Le premier match vit le quinze des Juniors s'assurer la victoire par un score confortable, après avoir affirmé, surtout en première mi-temps, une classe, une combativité et une décision qui soulevèrent d'enthousiasme les trop rares spectateurs qui ceinturaient le ground. La facture du jeu fut des meilleures, et il serait bien difficile de trouver dans ce quinze un joueur n'ayant pas tenu sa place avec brio. Nos félicitations iront donc au sympathique entraîneur, auquel nous demanderons de vouloir bien les distribuer aux équipiers ayant joué cette partie, sans distinction pour les exploits plus ou moins brillants fournis par certains d'entre eux, mieux placés que d'autres pour les accomplir.

La deuxième rencontre nous montra une équipe du Stade jouant nettement au-dessous de sa valeur. Si l'on veut bien considérer que l'équipe Juniors encaissa à Montauban, lors du match aller, un score défavorable de 29 points à 8, et que c'est par 15 points à 3 qu'elle vient de prendre sa revanche, on sera bien obligé d'admettre qu'en matière de rugby, l'incertitude est grande et la forme capricieuse.

Nous ne voulons, certes, pas chercher des excuses à une défaite qui nous

fut infligée régulièrement, par une équipe sympathique entre toutes, mais nous voudrions faire comprendre au public combien il serait injuste d'accabler aujourd'hui des joueurs qui, ayant joué au-dessous de leur valeur réelle, sont capables lors du match retour, de prendre une revanche éclatante sur leur vainqueur d'hier, tout comme viennent de le faire les jeunes par ce dimanche gris de novembre.

Ceci dit, nous précisons que l'équipe de Moissac fournit une grande partie, au cours de laquelle elle affirma une technique du « championnat » poussée au dernier degré. Les envolées de trois quarts furent rares, tant que le résultat du match ne fut pas certain. Par contre, elle montra durant cette période une maîtrise dans l'art de jouer touches courtes et mêlées que bien des clubs de série supérieure pourraient lui envier.

Nous, Cadurciens, avons un espoir, c'est que cette leçon sera profitable. Ce que Moissac a réalisé dimanche est à notre portée, à la condition cependant, que nos joueurs, qui ont tout pour bien faire, écoutent à la lettre conseils et pratiques du si dévoué et compétent dirigeant qui veut bien s'occuper d'eux. Qu'ils fassent l'impossible pour assister aux séances d'entraînement et tirent profit des leçons qui leur seront prodiguées. La vie de leur équipe est à ce prix.

FOOT-BALL ASSOCIATION

Dimanche 23 novembre

Grand match de foot-ball

Cahors reçoit des visiteurs de marque A.S. Montauban I jouera contre Stade Cadurcien I ; A.S. Montauban Cadets contre Stade Cadurcien Cadets.

La grande équipe montalbanaise au grand complet vient affronter sur son terrain, en match amical, l'équipe du Stade Cadurcien. L'équipe visiteuse est formée de très bons éléments qui ne sont pas inconnus du public cadurcien. Nous reverrons : Montero, Gausserand, Kasmarek, Mérino, Choulet et leurs équipiers ; elle est en très gros progrès depuis la saison dernière puisqu'elle a été désignée pour jouer le Championnat de France Amateurs. Les résultats qu'elle a obtenus en ce début de saison sont des plus honorables. Qu'on en juge : vainqueur de Mont-de-Marsan, sur le terrain de ce dernier, par 2 à 1 ; match nul avec Cazères, 2 à 2, et avec Bordeaux Etudiants Club, l'équipe s'est classée troisième de sa poule.

A Cahors, nous aurons le plaisir de voir évoluer de nouveaux joueurs et nous espérons que notre équipe fera bonne figure devant un onze montalbanaise d'une classe bien supérieure. Coup d'envoi à 14 h. 30.

En lever de rideau, nos jeunes Cadets rencontreront l'équipe correspondante de Montauban. Le match promet d'être palpitant, car Cahors veut prendre une revanche sur la saison dernière.

Equipe Juniors à Caussade
Caussade Juniors bat Stade Cadurcien Juniors par 2 à 0.

Equipe Réserves à Caillac
Caillac bat Stade Cadurcien (Réserves) par 5 à 3.

Equipe première à Caussade
Caussade I bat Stade Cadurcien par 5 à 1.

Teint sans défaut...

...c'est une peau nette, sans états congestifs, sans boutons, ni rougeurs. Nous rappelons que les Sels Lorgan concourent à la santé de la peau et à la netteté du teint, en activant l'élimination des déchets par le foie et en exerçant une action dépurative sur le sang, 12 fr. 10 pour un litre de solution, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4557.

CAHORS

Albas

Décès. — M. Combelles vient de céder à la Rivière-Basse à l'âge de 87 ans. C'était un très sympathique vieillard qui emporte la considération de tous ses voisins et amis. Il était le père de M. Combelles résidant à Paris et de Mme Vve Hayez, auxquels nous adressons nos bien sincères condoléances ainsi qu'à leurs enfants, et à Mme Couaillac, belle-sœur du regretté défunt qui suit dans la tombe son épouse décédée il y a quelques mois à peine.

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'un troisième enfant, Elisabeth, dont les jeunes parents sont Mme et M. Combes, prisonnier de guerre rapatrié et attaché à l'administration de Vichy.

Mme et M. Combes sont la fille et le gendre de notre bien sympathique compatriote M. le Général Keller, résidant à Cami. Nos chaleureuses félicitations.

Limogne

Naissances de Jean-Pierre, le cinquième enfant de la famille Cambou, cantonnier, et de François, le troisième garçon de la famille Décremps Marius, serrurier. Nos sympathiques félicitations.

Décès de Séval Ernest, âgé de 75 ans, après une longue et douloureuse maladie. Nos condoléances à la famille.

Obsèques. — Samedi ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Baptiste Ouyrien, institutrice honoraire, décédée à l'âge de 80 ans, après une longue maladie.

Une foule sympathique de parents et d'amis, des délégations de nos trois écoles, des instituteurs du canton ont accompagné à sa dernière demeure la regrettée défunte dont le fils unique avait été tué au cours de la guerre 1914-1918. Nos condoléances à la famille.

Castelfranc

Secours national. — Le Comité de Castelfranc représentant le Secours national a organisé le 14 novembre une quête à domicile qui a rapporté la coquette somme de 1.420 fr., ce qui est d'autant plus appréciable que la population compte à peine 400 habitants. A Castelfranc, on ne fait jamais en vain appel à la solidarité nationale et nous sommes heureux d'enregistrer le résultat de cette mission qui fait honneur à la population et au Comité local du Secours National.

CREDITS

SANS INTERETS

Jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière.

A chaque Famille « SA MAISON ». Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction.

Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS.

Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuls frais généraux : 1 fr. 30 % l'an env.

Correspondants demandés
Ecr. : CREDIT MUTUEL AGRICOLE ET FONCIER
15, Boulevard de la Madeleine
Paris, 1^{er} — Tél. Op. 76-92
Agent : M. Laval
62, Bd Gambetta, Cahors 20

Aidons le foie par les plantes

Parmi les plantes qui composent la tisane Vichyfloie, il en est qui décongestionnent le foie, d'autres qui stimulent doucement l'intestin, d'autres encore qui activent les reins. Et, pour renforcer ces différentes actions, Vichyfloie contient du Sel Vichy-Etat. Rien d'étonnant que la tisane Vichyfloie soit si efficace contre nausées, constipation, fermentations, troubles du foie. 11 fr. 90 la boîte, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux, Visa 846 P. 2925.

GOURDON

Gourdon

Locations en meubles. — Les personnes louant une ou plusieurs pièces en meubles, ainsi que celles ayant procédé à des locations de l'espèce depuis le 1^{er} avril 1936 sont invitées à se présenter l'un des prochains samedis au bureau de M. le receveur des Contributions Indirectes, à l'effet de régulariser leur situation au regard des taxes de 3 0/0 et 1 0/0.

Distribution des titres d'alimentation pour décembre 1943. — La distribution pour décembre 1943 aura lieu le vendredi 26, samedi 27, lundi 29 et mardi 30 novembre, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Pour les jeunes gens nés en 1919 (quatrième trimestre), 1920, 1921 et 1922, la distribution aura lieu le mardi 30 novembre, à 17 h.

Les personnes qui ne se présenteraient pas aux jours et heures fixés ci-dessus verront leurs titres d'alimentation imputés.

Emploi vacant à la mairie. — Un emploi est vacant dans les bureaux de la mairie de Gourdon. Les postulants doivent adresser une demande écrite à M. le président de la délégation spéciale en indiquant leurs références.

Martel

Naissance. — Vient de naître à Gluges, commune de Martel, une fille, Christiane-Huguette, deuxième enfant des époux Kaufmann-Fouilloux.

Nos compliments et nos meilleurs vœux.

Femme patraque

bonheur compromis

La beauté n'est rien en ménage, sans la bonne humeur et la santé. Si vous êtes nerveuse et patraque, essayez les Gouttes Florides pour la circulation. C'est un remède végétal efficace contre la plupart des maux féminins. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3344.

REMERCIEMENTS

et

AVIS DE NEUVAINES

Les familles RESTES, FOURÈS, BOI remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean RESTES

Un service de neuvaine sera célébré à la Cathédrale, le vendredi 26 novembre, à 7 h. 1/2.

REMERCIEMENTS

Mesdemoiselles Yvonne, Marie-Louise et Marguerite PÉGOURIE, les familles ANRICOSTE, ARDOUREL, LONGAYGUE et PÉGOURIE adressent leurs remerciements émus à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de

Madame Veuve Emile PÉGOURIE

née Auricoste

Syndicat des chasseurs de la commune de Pradines
La Société de chasse, la Perdrix du Marabout, réunie en assemblée générale à la Mairie de Pradines, le 13 novembre 1943, après avoir entendu l'exposé du président, après discussion, décide à l'unanimité l'interdiction du furetage sur le territoire de la dite Société de chasse.

Les gardes de la Société reçoivent mandat de faire respecter cette décision.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINIS
C.O.F. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3852. — 23-11-43

PETITES ANNONCES

PLUS DE CHAUVES

Traitement scientifique contre la calvitie, la chute des cheveux, des cils. Ecr. : LABORATOIRES CAPILLOGENE, 53, Boul. Haussmann, Paris, en expliquant votre cas. (Joindre cinq francs en timbres pour tous frais).

La plus brillante des carrières
Vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative N° 62 X sur demande accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (9^e).

A vendre un BŒUF avec une bosse. S'adresser : Lavergne, 1, rue des Capucins, Cahors.

REPRESENTANTS déjà introduits et libérés obligations S.T.O. sont demandés pour vente aux agriculteurs produits d'élevage. Maison de 1^{er} ordre qui exige références sérieuses. Ecrire : Daven B.P. 50, Lyon R.P. Visa O.T. 6472.

ETUDE DE M^e Raymond VALMARY
Notaire à Castelnau-Montriat

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Suivant acte reçu par M^e VALMARY, notaire à Castelnau-Montriat, le dix-sept novembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors A.C. le 20 novembre 1943, volume 787, folio 4, numéro 15, Monsieur SIMON Emile, pharmacien, demeurant à Castelnau-Montriat,

a vendu à dame ASSIE Françoise-Marie, pharmacienne, épouse de M. VAYSSE Emile-René, docteur en médecine, demeurant ensemble à Castelnau-Montriat, le fonds de commerce de pharmacie exploité à Castelnau-Montriat par le dit Monsieur SIMON sous le nom de « Pharmacie Simon » et comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, la licence d'exploitation, le matériel et les marchandises neuves en magasin ainsi que le droit au bail du local où est exploité le dit fonds de commerce.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites en l'étude de M^e VALMARY ou domicile à été élu, dans les dix jours qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente.

Pour premier avis : R. VALMARY.

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit, notaire à Cahors

Premier avis

Suivant acte reçu par M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors, le quatre novembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors le 12 novembre 1943, volume 786, folio 102, numéro 579,

Monsieur MURAT Marcel-Paul-Louis-André, et dame BARRIERES Marie-Jeanne-Antoinette, mariés, demeurant à Arcambal,

ont vendu à Monsieur DEJAMMES Fernand-Ambroise, collecteur de lait, demeurant à Touzac,

un fonds de commerce d'épicerie-mercerie exploité à Cahors, place des Petites-Bougeries, ensemble la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le matériel servant à son exploitation, le droit au bail des locaux où le commerce est exercé.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront pour conserver leurs droits former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus-indiqué dans les vingt jours de l'insertion qui renouvelera la présente.

Pour premier avis, Signé : BOUYSSOU, notaire.

La rougeur du visage d'Honor s'accroît.

— S'il vous convient de tourner une pareille chose en ridicule, alors, il n'y a plus à discuter.

— Mais je ne la tourne pas du tout en ridicule et... Honor... — il fit une pause et termina lentement — je ne vous fais pas la cour non plus.

A travers la pièce, il la regarda bien en face.

Leurs regards se croisèrent et restèrent ainsi pendant un assez long moment.

L'attitude raidie de la jeune femme se modifia soudain. Tremblante, elle s'appuya sur la coiffeuse.

— Oh ! Quentin, s'exclama-t-elle d'une voix inquiète, comment pourrais-je vous comprendre ? Vous êtes tellement contrariant, déconcertant par vos sautes d'humeur !

— Mais, insista-t-il, je ne vous fais pas la cour ? n'est-ce pas ?

Immuable, il attendait la réponse. Comme si elle n'avait pas entendu, elle continua :

— Vous tenez des propos incohérents, contradictoires, vous m'énervez et vous m'humiliez !

Mais il n'admettait pas qu'on négligeât de répondre à une question qu'il posait. Il reprit donc :

— Mais je ne vous fais pas la cour ?

— Je crois que vous prenez un malin plaisir à me taquiner, à m'agiter... je crois même que vous êtes content de me voir démonté.

— Mais, n'est-ce pas, je-ne-vous-fais-pas-la-cour ?

— Oh ! par pitié, dites quelque chose de nouveau ! cria-t-elle exaspérée. (à suivre).

ETRANGE MARIAGE

par
CONCORDIA MERREL
N° 12

— Honor, je suis au regret, dit-il simplement et d'un ton repentant. Honor pensa que toutes les excuses devraient être présentées de cette façon. Elle le regarda en souriant, le visage tout éclairé de plaisir.

— C'est parfait, Quentin, n'y pensez plus.

— Mais... j'ai été odieux !

— Peut-être, pour ma part, ai-je été odieuse.

— Non, protesta-t-il, ce que vous disiez était vrai.

— Je n'aurais pas, en tout cas, dû le dire aussi brutalement.

— Pourquoi ? Vous ne disiez que la vérité. Je m'en rends compte maintenant. Rosalie se moque de moi comme elle s'en est moquée dès le début. Et vous vous êtes tenue, vous, à mon côté comme une fidèle camarade... Je suis, je le répète, terriblement confus de ma conduite envers vous.

— Je n'y pense déjà plus.

— C'est bien gentil. Merci.

— Il s'agit uniquement de donner aux choses leur juste valeur. Vous avez été méchant tout à l'heure, mais en général, Quentin, vous êtes très bon

pour moi. Je vous ai dit que je vous suis infiniment reconnaissant. Croyez-moi, époux-ami.

Emu, il secoua mélancoliquement la tête :

— Souhaitons que vous n'avez jamais à regretter de m'avoir épousé.

— Qu'est-ce qui vous fait dire ça ?

Je vous assure, Quentin, que j'éprouve une satisfaction profonde chaque fois que quelqu'un m'appelle Mme Talbot, chaque fois que je lis ce nom sur une enveloppe de lettre pour moi, chaque fois que je donne mon nom dans un magasin, parce que ce nom est mien, vraiment à moi.

Sous la pénombre que formaient ses boucles sombres, le joli visage brillait d'une lumière intérieure, et il y avait un ému tremblement dans la voix de la jeune femme.

— Supposons, reprit-il lentement, que l'appel vienne...

— L'appel ? interrogea-t-elle, surprise.

— Oubliez-vous ce que nous avons dit le jour de notre mariage ?

— Oh ! non ! mais...

— Eh bien ! supposons que l'appel se fasse entendre ?

Elle laissa s'écouler un assez long moment avant de répondre. Puis, du ton de quelqu'un qui parle affaire :

— Je n'oublie pas que, par nos conventions, j'ai renoncé d'avance à l'amour. Je désirais passionnément un nom. Vous m'en avez donné un. C'est la seule chose à considérer désormais...

— Peut-être est-ce parce que vous n'avez pas encore aimé, dit-il sans hausser la voix et sans faire un pas dans la chambre.

— Peut-être, concéda-t-elle... En

tout cas, j'ai compris qu'en vous épousant dans des conditions anormales et en acceptant le nom que vous m'offriez si généreusement, d'une façon si désintéressée, j'ai volontairement fermé pour toujours la porte à l'amour. Non, personne ne doit jamais m'aimer et je ne dois jamais aimer.

— Vous ne pouvez pas fermer la porte à l'amour ! s'écria-t-il. Aucune puissance sur terre ne le peut.

Un silence suivit ces paroles qui vibrèrent quelques secondes dans les oreilles de la jeune femme.

— Alors ? N'est-ce pas ? Vous n'avez jamais aimé, Honor ?

Les yeux gris, lumineux et innocents répondirent en même temps que la voix :

— Jamais.

— Et vous n'avez jamais été aimée ?

Elle rougit pour répondre :

— Oh ! sans doute, un ou deux hommes m'ont demandée en mariage... Mais ils n'ont pas su éveiller mon cœur.

Un nouveau silence tomba entre eux, puis Talbot prononça gravement :

— Vous venez de déclarer que personne ne doit vous aimer et que vous ne devez jamais aimer personne...

— Oui... et c'est vrai...

— Pas tout à fait. Il existe un homme qui a le droit de vous aimer et que vous auriez le droit d'aimer.

Elle respira avec peine.

— Oh ! fit-elle, comme si elle devenait ce qui allait suivre.

— A supposer, continua l'aviateur à voix très basse, distincte cependant, à supposer que je puisse vous aimer, croyez-vous, Honor, que vous pourriez m'aimer ?

Honor, de surprise, se leva d'un bond.

— Quoi ? s'écria-t-elle.

— Si je pouvais vous aimer, y aurait-il la plus petite chance que vous puissiez m'aimer ? répéta-t-il froidement.

Elle rougit, soudain furieuse :

— Pas la plus petite chance !

— Bien, ça suffit ! dit Talbot, regardant le joli petit visage indigné avec une expression qu'il s'efforçait de rendre impertinente.

Elle rejeta la tête en arrière, toutes ses boucles frémissantes et sa voix tremblant d'émotion :

— Quentin ! Comment osez-vous me poser une telle question, après ce qui est convenu ? Comment posez-vous ?

— Pourquoi ne devrais-je pas la poser ?

— Pourquoi ? Pouvez-vous bien me le demander ?

— Sincèrement, je voudrais le savoir.

— Vous le savez !... Oh ! vous savez ce que c'est indigne de vous !...

Sa voix se brisa. Elle eut l'aspect d'une enfant en colère.

L'image de la belle Rosalie, aimée de Quentin, se dressa devant ses yeux et eut l'air de se moquer d'elle.

— Pourquoi indigne ? demanda son mari, sans apparence d'émotion.

— Comment ! Est-ce que ce n'est pas indigne de votre part de vous amuser à... à... à me faire la cour !

Il se mit à rire. Et jamais son rire n'eut un son plus agaçant.

— Sous prétexte qu'on ne doit pas parler amoureuxment à une honnête femme mariée, dit-il de sa voix mordante.